COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Année universitaire 2021-2022

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 28 septembre 2021

ARRETE

Article 1 :
Le jury de la Licence 2 Droit amphi 2 est ainsi constitué pour le 1er semestre de l'année universitaire 2021-2022

Président(e) : Sophie MONNIER
Membres :

Nathalie	BESOMBES	Mathilde	GRANDJEAN
Marie-Claire	BONDEAU	Fabrice	HOARAU
Charles	BUGNOT	Stéphane	KOTOVTCHIKHINE
Elias	CLERTEAU	Raphaël	MAUREL
Amal	CORNELIS	Marie	PORRA
Christine	DILGER	Manon	SAHUT
Nathalie	DROIN	Damien	SKOWRONEK
Charlotte	DUBOIS	Alexandre	VALVERDE
Maxime	DURY	Jean-Marie	ZAEPFEL
Clotilde	FORTIER		

Article 2 :
Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le vendredi 15 octobre 2021

Le Directeur de l'UFR DSEP
Alexis MAGES